

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 7 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 7 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de St-Bonnet-lès-Allier, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 31 mars 2014

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 23
- ❖ Présents : 23
- ❖ Votants : 23

Présents: Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Guy MAILLARD – Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – Yamina KADDOUR - René LEMERLE – Marie-Thérèse THEVENET - Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Pascal BOITEL - Jean DELAUGERRE - Claude DELETANG – Amandine PENDINO – Monique POUMARAT - François RUDEL – (Mezel) – Jean-Pierre BUCHE – Marie-Jo GRIFFON - Colette HENRION – Bernard LEON - Fabienne POUPENEY - (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS – Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Nathalie MONIO est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'assistant socio-éducatif.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 24 février 2014
2. Election du président de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier
3. Désignation de la composition du bureau
4. Election des vice-présidents de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier
5. Fixation des indemnités de fonction
6. Création d'un poste d'assistant socio-éducatif
7. Désignation des délégués dans les syndicats et organismes extérieurs
8. Questions diverses

### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2014**

Les élus nouvellement élus s'abstiennent sur le vote du procès-verbal du 24 février en raison de leur non présence. Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 février 2014 est donc adopté à l'unanimité par : Maurice DESCHAMPS - Guy MAILLARD – Nicole NENOT – Olivier BOULICAUD - René LEMERLE – Gilles VOLDOIRE – Pascal BOITEL - Claude DELETANG – François RUDEL – Jean-Pierre BUCHE – Colette HENRION – Fabienne POUPENEY - Philippe DOMAS – Jean-Louis HOSTALIER.

## II - ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR-ES-ALLIER

La séance est ouverte par Monsieur Jean-Louis HOSTALIER doyen de l'assemblée qui rappelle que l'élection du président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Jean-Louis HOSTALIER fait l'appel et déclare les nouveaux délégués installés dans leur fonction communautaire.

Il rappelle également que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Jean-Louis HOSTALIER, doyen de l'assemblée, assure la présidence et procède à un appel de candidatures au poste de Président de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier :

**Monsieur Gilles VOLDOIRE se déclare candidat.**

Monsieur Jean-Louis HOSTALIER demande à Monsieur Gilles VOLDOIRE de se présenter et de faire part de son projet en tant que futur président :

*«Je suis convaincu que l'intercommunalité est une chance pour notre territoire, pour nos habitants et nos communes. Nous avons le devoir de travailler ensemble sur tous les dossiers d'intérêt communautaire et derrière ce mot communautaire, je mets deux types de dossiers :*

*Ceux qui relèvent de l'obligation que nous fait la loi en termes de compétences économique, aménagement de l'espace et habitat,*

*Et ceux qui relèvent de nos choix politiques tels que le Relais Assistantes Maternelles, la musique et la mise en réseau de nos bibliothèques.*

*J'ai souvent dit qu'il valait mieux choisir que subir et je persiste dans cette vision. Nous savons tous que l'engagement de l'Etat auprès des collectivités va se réduire, nous le voyons déjà dans le montant des dotations attribuées pour cette année. L'intercommunalité doit être le lieu pour porter des projets mais aussi, et surtout, le lieu pour avoir une véritable réflexion sur l'avenir de nos territoires.*

*Pour moi, l'intercommunalité, ce n'est pas la négation de la commune, ce n'est pas non plus un « tiroir-caisse » qui doit être utilisé pour le financement des projets communaux ou une chose abstraite, tellement abstraite qu'elle n'est pas connue et reconnue dans nos communes malgré les sommes importantes investies.*

*Nous avons le devoir de parler d'intercommunalité dans nos communes, à commencer dans nos conseils municipaux. Nous avons la légitimité de l'élection des délégués communautaires par nos habitants.*

*Le gouvernement a clairement annoncé une nouvelle révision de la carte intercommunale, je ne suis pas certain que nous passeront à travers les gouttes ; je pense que les services de l'Etat auront des consignes plus précises et surtout plus directives. Cela ne doit pas bloquer nos réflexions et nos dossiers.*

*Je forme le vœu que notre Communauté de Communes soit, pour ce mandat, un lieu d'échanges et de débats et je mettrai tout en œuvre pour que ce débat se fasse dans le respect des idées et des personnes.*

*Merci. »*

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a procédé au vote à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- \* Nombre de bulletins dans l'urne : 23
- \* Nombre de suffrages exprimés : 23
- \* Majorité absolue : 12
- \* Bulletin nul : 0
- \* Bulletin blanc : 0
- \* A obtenu :
  - Gilles VOLDOIRE : 23 VOIX

**Monsieur Gilles VOLDOIRE** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de Mur-ès-Allier et est immédiatement installé.

### III – DESIGNATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle le contenu de l'article L-5210 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Il propose d'installer le bureau de la manière suivante :

- \* 1 Président
- \* 4 Vice Présidents
- \* 5 Membres

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de valider la proposition du Président ci-dessus.

Les membres du bureau seront désignés lors d'un prochain Conseil Communautaire.

### IV – ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR-ES-ALLIER

◆ Le président procède à un appel de candidatures au poste de **1<sup>er</sup> vice-président** de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier.

**Monsieur Maurice DESCHAMPS se déclare candidat.**

Les résultats obtenus sont les suivants :

- \* Nombre de suffrages exprimés : 23
- \* Majorité absolue : 12
- \* Bulletin blanc : 0
- \* Bulletin nul : 0
- \* A obtenu : Maurice DESCHAMPS : 23 VOIX

**Monsieur Maurice DESCHAMPS**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier vice-président de Mur-ès-Allier et est immédiatement installé.

◆ Le président procède à un appel de candidatures au poste de **2<sup>ème</sup> vice-président** de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier.

**Monsieur Jean-Pierre BUCHE se déclare candidat.**

Les résultats obtenus sont les suivants :

- \* Nombre de suffrages exprimés : 23
- \* Majorité absolue : 12
- \* Bulletins blancs : 2
- \* Bulletin nul : 0
- \* A obtenu : Jean-Pierre BUCHE : 21 VOIX

**Monsieur Jean-Pierre BUCHE**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième vice-président de Mur-ès-Allier et est immédiatement installé.

◆ Le président procède à un appel de candidatures au poste de **3<sup>ème</sup> vice-président** de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier.

**Monsieur François RUDEL se déclare candidat.**

Les résultats obtenus sont les suivants :

- \* Nombre de suffrages exprimés : 23
- \* Majorité absolue : 12
- \* Bulletins blancs : 3
- \* Bulletin nul : 0
- \* A obtenu : - François RUDEL : 20 VOIX

**Monsieur François RUDEL**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième vice-président de Mur-ès-Allier et est immédiatement installé.

◆ Le président procède à un appel de candidatures au poste de 4<sup>ème</sup> **vice-président** de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier.

**Monsieur Philippe DOMAS se déclare candidat.**

Les résultats obtenus sont les suivants :

- \* Nombre de suffrages exprimés : 23
- \* Majorité absolue : 12
- \* Bulletin blanc : 0
- \* Bulletin nul : 1
- \* A obtenu : Philippe DOMAS : 22 VOIX

**Monsieur Philippe DOMAS**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième vice-président de Mur-ès-Allier et est immédiatement installé.

## V - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Monsieur le Président propose d'appliquer, conformément à l'article L.2123-20-1, I, 1<sup>er</sup> alinéa du CGCT, les taux suivants pour les indemnités de fonction brutes mensuelles des élus en se basant sur la tranche de population dont dépend la Communauté de communes (de 3 500 à 9 999 habitants), soit :

- \* 67.87 % de l'indemnité brute mensuelle maximale du Président (28 % de l'IB 1015)
- \* 84.84 % de l'indemnité brute mensuelle maximale des vice-présidents pour les 4 vice-présidents (14 % de l'IB 1015).

Les indemnités des élus suivent les revalorisations de la rémunération du personnel des collectivités territoriales et seront appliquées à compter du 7 avril 2014.

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- \* de valider les indemnités telles que présentées
- \* d'autoriser le Président à signer toute pièce relative au dossier

Maurice DESCHAMPS : jusqu'à présent, aucune indemnité de fonction n'avait été versée sur Mur-ès-Allier. Après en avoir discuté avec Gilles VOLDOIRE, ils en sont arrivés à dire qu'il était bien de dédommager tous les délégués de sa propre commune, ne serait-ce qu'en fonction du nombre de réunions auxquelles ils participent. C'est la raison pour laquelle, il a décidé, à Chauriat, de diviser son indemnité entre les 5 délégués, ce qui permettra au moins un dédommagement pour les frais de déplacements.

Gilles VOLDOIRE : il en sera de même à Dallet.

François RUDEL : ce sera pareil sur Mezel.

Claude DELETANG : une indemnité est faite pour permettre à chaque citoyen, quelque soit son revenu, d'être élu. Il s'agit d'une indemnité qui est un droit et il n'y a pas à se justifier de la percevoir.

Jean-Pierre BUCHE : comme Philippe DOMAS, il reverse également une partie de ses indemnités à son parti politique. Toutefois, il existe un statut de l'élu, S'il existe une indemnité différenciée entre président et vice-président, c'est bien pour compenser le temps nécessaire pour mener à bien ses fonctions car très souvent, cela implique de travailler à temps partiel.

## VI - CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

Gilles VOLDOIRE rappelle que Geneviève ROUGIER, animatrice du Relais Assistantes Maternelles, quittera ses fonctions le 4 juillet prochain. Conformément à ce qui avait été convenu par la précédente commission du personnel, un recrutement a été lancé en janvier, une nouvelle personne a été recrutée et prendra ses fonctions le 6 mai. Deux mois de doublon ont été prévus.

La personne retenue est titulaire d'un diplôme d'éducatrice spécialisée et le grade correspondant dans la fonction publique territoriale et celui d'assistant socio-éducatif. Actuellement, l'animatrice est sur un grade d'animateur principal sur lequel ne peut pas être nommée une éducatrice spécialisée.

A budget équivalent, il est proposé au Conseil Communautaire :

- \* **La création** d'un emploi d'assistant socio-permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 6 mai 2014.
- \* **La suppression** d'un emploi d'animateur principal à temps complet à compter du 5 juillet 2014.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**DECIDE :** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 articles 64111 (ou à défaut 64131).

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus.

Monsieur Jean-Pierre BUCHE demande au Président une suspension de séance et une entrevue avec les cinq maires des communes.

→ Gilles VOLDOIRE procède à une suspension de séance d'environ 15 minutes.

## VII - DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS

### 7.1 - Les désignations de délégués dans les syndicats

#### 7.1 - Le SEAT Mur-ès-Allier/Gergovie Val d'Allier Communauté

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique Mur-ès-Allier/Gergovie Val d'Allier et propose un scrutin de liste comme suit :

Commune	Titulaire / Suppléant	Nom - Prénom	Délégué Co / Conseiller municipal
Mezel	Titulaire	Gérard BLANCHAMP	Conseiller municipal
Dallet	Titulaire	Gérard BRANLARD	Conseiller municipal
Pérignat	Titulaire	Jean-Pierre BUCHE	Délégué communautaire
Pérignat	Titulaire	Fabienne POUPENEY	Déléguée communautaire
Chauriat	Suppléant	Christelle BLAVIGNAC	Conseillère municipale
Pérignat	Suppléant	Olivier DUMAS	Conseiller municipal
Pérignat	Suppléant	Colette HENRION	Déléguée communautaire
St-Bonnet	Suppléant	Manuel PEREIRA	Conseiller municipal

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique Mur-ès-Allier/Gergovie Val d'Allier.

## **7.2 - Le Pays du Grand Clermont**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au Syndicat du Pays du Grand Clermont et propose un scrutin de liste comme suit :

<b>Délégués titulaires</b>		<b>Délégués suppléants</b>	
Pérignat	Jean-Pierre BUCHE	Menzel	Pascal BOITEL
Menzel	François RUDEL	St-Bonnet	Agnès COUDEYRAS
Dallet	Gilles VOLDOIRE	Chauriat	Guy MAILLARD

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Syndicat du Pays du Grand Clermont.

## **7.3 - Le Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne et propose un scrutin de liste comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Titulaire / Suppléant</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Délégué Co/ Conseiller municipal</b>
Dallet	Titulaire	Gilles VOLDOIRE	Délégué communautaire
Menzel	Suppléant	Pascal BOITEL	Délégué communautaire

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

## **7.4 - Le Syndicat du Bois de l'Aumône**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au Syndicat du Bois de l'Aumône et propose un scrutin de liste comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Titulaire / Suppléant</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Délégué Co / Conseiller municipal</b>
Chauriat	Titulaire	Guy MAILLARD	Délégué communautaire
Dallet	Titulaire	Gérard BRANLARD	Conseiller municipal
Menzel	Titulaire	Bruno MACEL	Conseiller municipal
Pérignat	Titulaire	Olivier DUMAS	Conseiller municipal
St-Bonnet	Titulaire	Philippe DOMAS	Délégué communautaire
Chauriat	Suppléant	Serge GAYTON	Délégué communautaire
St-Bonnet	Suppléant	Jean-Louis HOSTALIER	Délégué communautaire
Dallait	Suppléant	Sandrine MOUGIN	Conseillère municipale

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Syndicat du Bois de l'Aumône.

## **7.2 - Les désignations de délégués dans les organismes extérieurs**

### **7.2.1 - Le Centre Local d'Information et de coordination (CLIC)**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au CLIC et propose un scrutin de liste comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Titulaire / Suppléant</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Délégué Co / Conseiller municipal</b>
St-Bonnet	Titulaire	Philippe DOMAS	Délégué communautaire
Mezel	Suppléant	Monique POUMARAT	Déléguée communautaire

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Centre Local d'Information et de Coordination.

### **2.2 - Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CENA)**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au CEN Auvergne et propose un scrutin de liste comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Titulaire / Suppléant</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Délégué Co / Conseiller municipal</b>
Mezel	Titulaire	François RUDEL	Déléguée communautaire
Dallet	Suppléant	Gérard BRANLARD	Conseiller municipal
Pérignat	Suppléant	Olivier DUMAS	Conseiller municipal

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

### **2.4 - Le Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Gaz (SIEG)**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au SIEG et propose un scrutin de liste comme suit :

Commune	Titulaire / Suppléant	Nom - Prénom	Délégué Co
Chauriat	Titulaire	Serge GAYTON	OUI
St-Bonnet	Suppléant	Philippe DOMAS	OUI

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Gaz.

### **2.5 - Le Comité National d'Actions Sociales (CNAS)**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au CNAS et propose un scrutin de liste comme suit :

Commune	Membre	Nom - Prénom	Délégué Co
St-Bonnet	Elu	Philippe DOMAS	oui
Mur-ès-Allier	Agent territorial	Nadine LAVIGNE	

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger au Comité National d'Actions Sociales.

### **2.6 - L'Association d'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire (AICRI)**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger à l'AICRI et propose un scrutin de liste comme suit :

Commune	Membre	Nom - Prénom	Délégué Co
Dallet	Elu titulaire	Gilles VOLDOIRE	Délégué communautaire
Pérignat	Elu suppléant	Olivier DUMAS	Conseiller municipal
Mur-ès-Allier	Agent territorial	Stéphanie VERGNIAUD	

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour ces délégations.  
Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Le président propose ensuite à l'assemblée que les désignations se fassent à main levée ce qui n'appelle aucun vote contre ni aucune abstention.

**Les candidats proposés ci-dessus** ayant obtenu chacun l'unanimité à leur candidature, sont proclamés délégués pour siéger à l'AICRI.

Le président propose ensuite de prendre les premières inscriptions pour les diverses commissions dont chacun a reçu, au préalable, la liste et les missions.



Pour terminer, le Président laisse la parole à chacun :

Guy MAILLARD : la loi a instauré d'avantage de démocratie avec l'élection des délégués communautaires. De ce fait, il aurait été bien de faire une réunion avant les élections et de définir un projet pour Mur-ès-Allier. Imaginez seulement les maires se présenter devant leurs électeurs sans projet communal ! Cela paraît totalement invraisemblable et pourtant c'est ce qui s'est fait pour l'échelle intercommunale. Le bilan du mandat est en demi-teinte, depuis 2000 la politique est décidée en fonction des intérêts particuliers avant les intérêts communautaires et je le regrette.

Marie-Jo GRIFFON : être dans l'opposition ne veut pas dire que l'on est contre tout. Ce n'est pas parce que l'on présente une liste sur une commune que l'on est dans l'opposition au niveau intercommunal. Au regard du mode de désignation des délégués dans les syndicats, je trouve dommage d'exclure des personnes sans les connaître ou savoir ce qu'elles ont à proposer.

Jean-Pierre BUCHE : un projet politique mérite d'être construit au niveau de Mur-ès-Allier. Gilles a proposé que les cinq maires se réunissent plus fréquemment et je pense que cela va dans le bon sens. Au niveau de notre conseil municipal, nous avons discuté des désignations. On sort juste des élections municipales où plusieurs politiques avec plusieurs projets ont été présentés et sur cette base que les électeurs ont fait un choix. En revanche, dire que les électeurs ont choisi leurs délégués communautaires reste plus discutable.

Claude DELETANG : les élections sont surtout des élections communales mais dans notre programme, à Mezel, nous avons proposé un projet communautaire et les Mezellois nous ont élus pour le mettre en œuvre.

Maurice DESCHAMPS : il y a une certaine difficulté car ce n'est pas vraiment une élection communautaire. Les électeurs nous demandent surtout d'aller défendre les intérêts de la commune au niveau intercommunal. Nous devons bâtir un projet intercommunal mais celui-ci ne peut se faire qu'avec l'aval des communes. De nombreuses compétences ont déjà été transférées à Mur-ès-Allier et je souhaite que la Communauté de Communes les exerce pleinement avant d'en transférer de nouvelles. Si je prends l'habitat, on peut regretter que la Communauté de Communes ne soit pas venue, dans les communes, pour proposer et porter des nouveaux projets.

Philippe DOMAS : en tant que vice-président à l'habitat je prends la remarque à titre personnel ; toutefois, nous nous sommes battus pour faire porter l'étude de la Zone Pilote Habitat à l'échelle intercommunale et cela n'a pas été sans difficulté. L'unanimité était loin d'être requise. Pour un véritable projet politique, il faudrait une véritable élection au suffrage universel. Pour moi, la priorité sera au social car vu la politique nationale, de plus en plus de gens auront des besoins et il faudra pouvoir leur répondre.

Gilles VOLDOIRE : qu'on le veuille ou non, le choix des délégués s'est fait par les habitants et cela a fait rentrer diverses sensibilités dans les assemblées. Pour répondre aux différentes interventions, je ne vois pas comment établir un projet politique avant l'élection du président. Sur 2014, je propose que nous travaillions sur un projet politique qui devra déterminer nos actions futures. Je rappelle que le seul projet habitat porté par Mur (la ZPH) s'est soldé par un non-vote du budget communautaire ! Oui, évidemment, les désignations dans les différents syndicats sont préparées en amont avec des propositions portées par les cinq communes mais je ne voyais pas comment il pourrait en être autrement, à part rester jusqu'à 2 ou 3 heures du matin et voter poste par poste à bulletin secret. Pour l'avenir, j'espère que la compétence habitat sera pleinement exercée et que la Régie de Territoire sera un vrai succès pour le territoire.

Jean-Louis HOSTALIER : je reviens sur ce qu'à dit Maurice. L'intercommunalité ne peut pas venir dans les communes pour dire qu'elle va faire tel ou tel projet. Sur l'habitat, l'intercommunalité peut réfléchir sur les projets mais ces derniers ne peuvent qu'être amenés par les communes elles-mêmes. Comme cela a toujours été le cas.

René LEMERLE : avec la nouvelle loi, l'assemblée communautaire est passée de 30 à 23 élus et je pensais que cela amènerait un changement dans le débat, que ce serait plus ouvert. Je regrette que ce ne soit pas le cas et je

me demande s'il est bien utile de désigner des membres du bureau puisque tout se décide entre les cinq maires. Ce que je souhaiterais c'est un travail collectif et une réflexion collégiale.

J'ai l'impression qu'il y a un problème de fonctionnement mais peut-on faire autrement qu'ailleurs ?

Telle que les désignations ont été faites, cela donne l'impression que tout est bien préparé et « ficelé » en amont.

Marie-Jo GRIFFON : j'ai malheureusement cette même impression. Mettons toutes les bonnes volontés autour de la table et travaillons ensemble.

Tel que cela a été fait, on ne sait plus si on doit s'inscrire dans l'une ou l'autre des commissions.

Pour les désignations, même si cela avait duré jusqu'à 2 heures du matin, il fallait faire un vote nominatif à bulletin secret pour chaque poste.

Gilles VOLDOIRE : le travail collaboratif ne peut venir que du travail en commissions. Celles-ci sont ouvertes à tous, élus communautaires ou non, majorité et opposition et j'invite chacun à s'inscrire dans les groupes qui sont proposés.

Jean-Pierre BUCHE : je ne voudrais pas que les nouveaux élus pensent que tout est négatif. L'intercommunalité est récente, contrairement en Bretagne, et le fait que l'on ne soit pas d'accord, c'est normal. Cela permet des débats et on les a exprimés.

Je ne vois pas vraiment de dysfonctionnement dans ce qui vient d'être fait. On sort d'une campagne avec des points de vue différents, des choses qui ont été écrites et qui ne font pas toujours plaisir. Les élections sont peut être finies mais cela ne veut pas dire que tout est effacé. Cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y aura pas d'avancées mais il faudra un peu de temps à chacun.

Les projets sont bien portés par les commissions qui les font avancer et qui les présentent en Conseil Communautaire pour validation.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30.*